



Accueil Handicap



Avant l'inscription

Avant de vous inscrire, il est conseillé de contacter le Bureau Accueil Handicap.

Ce premier contact permet de vérifier l'accessibilité des locaux (personnes à mobilité réduite, malvoyantes).



Vos cours peuvent avoir lieu sur différents sites de la Faculté des lettres.

Les cours de Licence 1 (L1) et de Licence 2 (L2) se tiennent sur les campus de Clignancourt et de Malesherbes.

Les cours de Licence 3 (L3) peuvent avoir lieu en Sorbonne. Le bâtiment de la Sorbonne n'offre pas la même accessibilité.

Vous devez organiser votre emploi du temps selon deux critères :

- les moyens de transports utilisés
- la durée des trajets entre les différents sites.

Un emploi du temps sous format scolaire peut vous aider.

Les différents types de handicap

Rappel : la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme tel : « Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Pour simplifier cette définition : le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement. Les causes de cette incapacité sont les défaillances physiques, mentales ou sensorielles.

Il existe différents types de handicap

Les troubles visuels apparaissent à la naissance ou au cours de la vie. Les troubles visuels sont variés et ne se limitent pas à la cécité. Les troubles visuels sont aussi appelés « déficience visuelle ».

Les troubles auditifs apparaissent à la naissance ou au cours de la vie. Ils font partie des troubles invisibles. Ils sont facilement stigmatisant.

Les troubles auditifs sont aussi appelés « déficience auditive ».

Les troubles moteurs apparaissent à la naissance ou au cours de la vie.

Ils peuvent provoquer une atteinte partielle ou totale du mouvement des membres supérieurs et/ou des membres inférieurs.

Les troubles cognitifs apparaissent à la naissance ou au cours de la vie. Les troubles cognitifs sont souvent nommés « troubles dys ».

Les troubles cognitifs n'impliquent pas de déficience intellectuelle.

Les troubles cognitifs provoquent des difficultés à mobiliser les capacités.

Les troubles psychiques apparaissent au cours de la vie. Les troubles psychiques peuvent toucher n'importe quel individu. Ils peuvent être temporaires ou permanents. Le handicap psychique n'implique pas de déficience intellectuelle.

Les troubles psychiques sont le plus souvent invisibles.

Les troubles mentaux apparaissent à la naissance ou au cours de la vie. Les troubles mentaux sont la conséquence d'une déficience intellectuelle.

Les troubles mentaux sont généralement irréversibles.

Les troubles viscéraux apparaissent à la naissance ou au cours de la vie. Les troubles viscéraux sont des maladies invalidantes. Ils touchent les fonctions vitales d'organes (exemples : cœur, reins, poumons).

Ils peuvent être temporaires ou permanents.

Les troubles viscéraux sont des handicaps invisibles.

Conditions actuelles d'études selon le handicap

Handicap moteur

Trois sites de la Faculté des lettres sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Pour certaines formations, les secrétariats peuvent être inaccessibles.

Nous vous suggérons de visiter les lieux avant le début des cours.



Handicap auditif

Il n'existe pas d'équipement adapté pour les étudiantes et les étudiants sourds ou malentendants.

Un dispositif d'accompagnement (étudiantes ou étudiants preneurs de notes ou Partage de notes) pourra être proposé pour récupérer le contenu des cours.



Handicap visuel

Pour entreprendre des études universitaires, il est nécessaire :

- de savoir mémoriser les parcours
- de savoir lire et écrire le braille
- de pouvoir utiliser l'informatique

Certaines formations dans lesquelles la vue est très sollicitée (exemple : histoire de l'art et archéologie) sont plus difficiles à suivre.



Autres situations

Les étudiantes et les étudiants ayant des troubles de santé non chroniques ou temporaires peuvent contacter le Bureau Accueil Handicap pour mettre en place un plan d'accompagnement.



- Les aménagements peuvent être limités selon votre type de handicap et vos lieux d'études. Il faut prendre conseil auprès de la référente ou du référent handicap de votre formation.
- La référente ou le référent handicap vérifiera avec vous que votre handicap n'est pas un obstacle insurmontable pour vos études.

Démarches à effectuer

Pour bénéficier d'aménagements d'études et d'examens, vous devez contacter par mail le Bureau Accueil Handicap le plus tôt possible.

 lettres-accueilhandicap@sorbonne-universite.fr

Étape 1

Le Bureau Accueil Handicap vous fixe un rendez-vous pour un entretien. Cet entretien permet de rédiger une proposition de Plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH).

La proposition est envoyée au médecin du SSE (Service santé étudiante).

Étape 2

Vous prenez rendez-vous pour un entretien médical. Vous devez venir avec un masque. Vous apportez votre dossier médical. Le médecin rédige un avis médical pour le Bureau Accueil Handicap.

Étape 3

Le Bureau Accueil Handicap envoie par mail la Décision d'aménagement des études et des examens :

- à vous
- à votre secrétariat pédagogique
- à votre enseignant référent handicap
- au service des examens
- à tout service ou personnel participant au PAEH (Plan d'Accompagnement de l'Étudiant Handicapé).

Vous devrez informer vos enseignantes et enseignants.

Pour les étudiantes et étudiants à mobilité réduite le SSE propose un rendez-vous sur le Campus Pierre et Marie Curie (4, place Jussieu 75005 Paris).

Si vous êtes étudiante ou étudiant au CELSA, vous devez prendre contact avec  fabienne.judith@sorbonne-universite.fr

Si vous êtes étudiante ou étudiant à l'INSPÉ, vous devez prendre contact avec  vie.etudiante@inspe-paris.fr



- Pour bénéficier d'aménagements pour la session d'épreuves écrites de Licence du 1^{er} semestre, le plan d'accompagnement doit être finalisé (c'est-à-dire reçu) **avant le dernier vendredi du mois de novembre.**
- Pour bénéficier d'aménagements pour la session d'épreuves écrites de Licence du 2^e semestre, le plan d'accompagnement doit être finalisé **avant le dernier vendredi du mois d'avril.**

Rappel

- les épreuves de contrôle continu sont organisées par les UFR (Unité de Formation et de Recherche).
- Les épreuves des partiels de janvier et de mai sont organisées par le Service des examens.

Les démarches en résumé

ÉTAPE 1



**Vous prenez
rendez-vous au
Bureau
Accueil Handicap**



ÉTAPE 2



**Vous prenez
rendez-vous
au SSE**



ÉTAPE 3



**Vous recevez par
mail votre Décision
d'aménagement
des études et des
examens**



Vous devez impérativement prendre connaissance des Modalités de contrôle des connaissances sur l'ENT étudiant, dans la rubrique « scolarité », puis « examens ».

**Le Bureau
Accueil Handicap
et du tutorat (BAHT)**




Le Bureau Accueil Handicap et du tutorat (BAHT)

Créé à la rentrée 2007, le Bureau Accueil Handicap a pour mission :

- **d'accueillir** les étudiantes et les étudiants en situation de handicap ou ayant des troubles de santé,
- **d'informer** les étudiantes et les étudiants sur les différents aménagements possibles à la Faculté des lettres,
- **d'accompagner** les étudiantes et les étudiants en situation de handicap dans leurs formations.

Le Bureau Accueil Handicap vous reçoit toute l'année, sur rendez-vous :

► du lundi au vendredi de **9h à 12h30** et de **14h à 17h30**.

 Site Sorbonne, îlot Champollion
18, rue de la Sorbonne 75005 Paris,
au fond de la galerie, porte de gauche.

Une journée par semaine, le BAHT tient une permanence sur le campus Clignancourt

 Pôle santé, bureau R025,
à droite au rez-de-chaussée du centre.

Le Service de santé étudiante (SSE)

www.santetudiant.com

Activité de soins

Le SSE reçoit gratuitement les étudiantes et étudiants de Sorbonne Université.

Le SSE propose :

- des consultations avec des médecins généralistes ;
- des consultations avec des spécialistes (par exemple : diététique-nutrition, médecine des voyages, sexologie, vaccinations, addictologie) ;
- des consultations avec une sage-femme (examens gynécologiques et contraception) ;
- des entretiens et un suivi avec des psychologues ;
- des bilans orthophoniques ;
- des ateliers bien-être santé.



Prévention et éducation à la santé

Le SSE organise aussi des actions de prévention sur les campus comme des petits déjeuners gratuits, des dépistages, des ateliers bien-être, etc.


Des formations gratuites sont également proposées

- PSC1 ou E-PSC1 (secourisme)
- PSSM (premiers secours en santé mentale)
- Prévention des addictions
- Organisation des événements festifs.

Renseignements sur le site internet du SSE :

www.santetudiant.com

Service de santé étudiante (SSE)

 15, rue de l'École de Médecine 75006.
Escalier G, 3^e étage.
Du lundi au vendredi de 9h à 19h.

 01 44 27 89 00
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 18h30.

 sse@sorbonne-universite.fr

Les enseignantes et enseignants référents handicap

Le statut d'enseignant référent handicap a été créé en 2015. L'enseignante ou l'enseignant référent handicap est nommé au sein des UFR. Il a pour rôle de faire le lien entre les étudiantes et étudiants, les équipes pédagogiques et le Bureau Accueil Handicap.

Les enseignantes et enseignants référents handicap ont pour mission :

- de s'assurer de la réalisation des aménagements,
- d'accompagner les étudiants et étudiantes dans la poursuite de leurs études.

Cette activité est réalisée en collaboration avec différents services :

- le Bureau Accueil Handicap,
- le Service de santé étudiante (SSE),
- le Service des examens,
- les étudiantes et étudiants recrutés pour accompagner les étudiants et étudiantes ayant des aménagements.

Vous trouverez l'identité de votre enseignant référent dans la rubrique Handicap des pages de votre UFR sur l'ENT étudiant.

ATYPIE-FRIENDLY

ATYPIE-Friendly est un programme d'inclusion pour les personnes autistes à l'université.

Le programme est inscrit dans « la stratégie nationale de l'autisme ». Le programme développe des actions au niveau national et au niveau local.

ATYPIE-Friendly rassemble des universités engagées pour améliorer l'intégration des étudiantes et étudiants autistes dans l'enseignement supérieur. Sorbonne Université fait partie des universités engagées.

Le Bureau Accueil Handicap personnalise l'accompagnement des personnes autistes.

Les personnes autistes qui entrent dans le programme ATYPIE-Friendly bénéficient aussi d'un accompagnement personnalisé vers l'insertion professionnelle.

Partage de notes

Des étudiantes et étudiants volontaires partagent leurs notes avec celles et ceux qui bénéficient d'un PAEH.

Le partage de notes est accessible sur une plateforme appelée « Moodle ».

Si vous cherchez un cours précis que vous ne trouvez pas sur la plateforme, faites-en la demande par le formulaire de contact du site.

Pour faire une demande de partage sur l'ENT étudiant :

Moodle, ensuite « Vie étudiante », ensuite « Partage de notes ».

Parrainage

Le parrainage aide les étudiantes et étudiants pour :

- Le partage de cours, d'astuces et de bonnes pratiques,
- Des conseils méthodologiques et orientation,
- La vie quotidienne et étudiante,
- Des questions sur les cours et les examens.

Contact : lettres-vieetudiante@sorbonne-universite.fr



Bénéficiez de l'expérience et du soutien d'une marraine ou d'un parrain tout au long de votre première année à l'université !



- DRH (3^e étage)
- Mission Égalité-Lutte contre les discriminations (3^e étage + escalier)
- DBL (bâtiment et logistique) (2^e étage + escalier)
- UFR Littérature française et comparée (3^e étage)
- CIEF (2^e étage)
- IRCOM (1^{er} étage et demi)
- IRCOM (1^{er} étage)
- UFR Études arabes et hébraïques (3^e étage)
- Relations Internationales (1^{er} étage)

- UFR d'Anglais (2^e étage)
- Amphie Cauchy (3^e étage)
- UFR Epychologie (3^e étage + escalier)
- UFR de Linguistique (3^e étage + escalier)
- UFR de Littérature française (3^e étage + escalier)
- Service des Examens (2^e étage)
- UFR Histoire (2^e étage)
- UFR Philosophie (2^e étage)
- DOSIP (orientation et insertion) (2^e étage)

- Amphie Cauchy (3^e étage)
- Amphie Leverrier (3^e étage)
- Amphie Chasles (3^e étage)
- UFR de Latin (3^e étage)
- UFR de Littérature française (2^e étage)
- UFR de Philosophie (2^e étage)
- UFR d'Histoire (2^e étage)

- Amphie Quinnet (1^{er} étage)
- Amphie Michélet (1^{er} étage)

- IRCOM (2^e étage)
- SIAL (apprentissage des langues) (RDC)

RUE SAINT-JACQUES

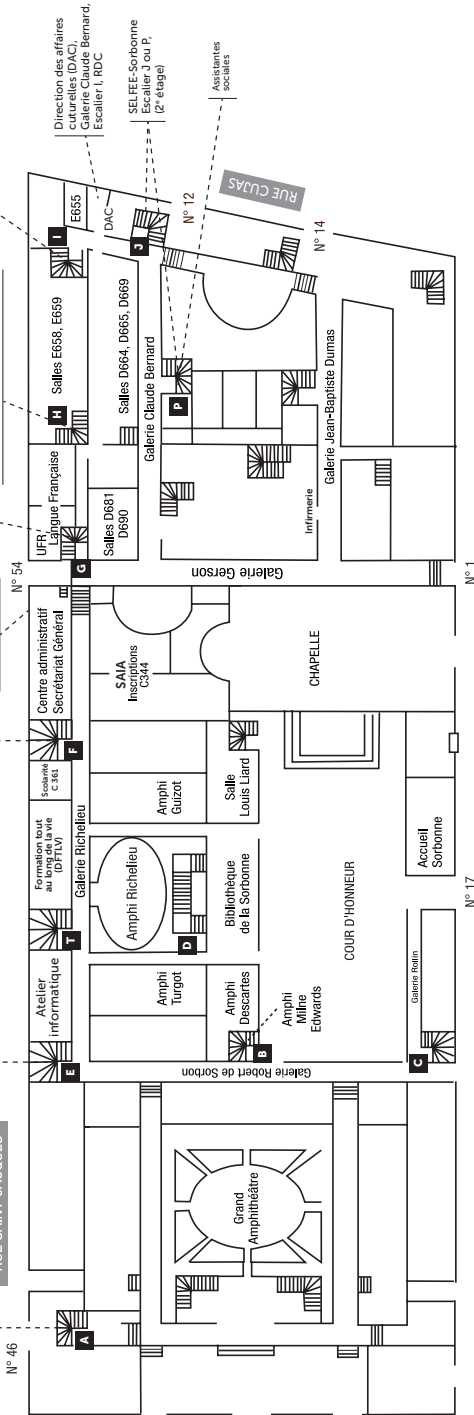
RUE VICTOR COUSIN

RUE CUVAS

RUE DE LA SORBONNE

RUE CHAMPOLLION

RUE DES ÉCOLES



RUE DE LA SORBONNE

RUE VICTOR COUSIN

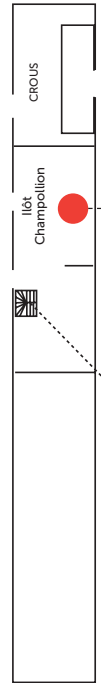
N° 16 N° 18 N° 18 bis

N° 1

N° 12 N° 14

N° 54

N° 17



RUE CHAMPOLLION

PLAQUE DE LA SORBONNE

RUE VICTOR COUSIN

RUE CUVAS

RUE DE LA SORBONNE

RUE CHAMPOLLION

RUE DES ÉCOLES

- Service des sports (RDC)
- Direction des études et des études
- Service des bourses (RDC)
- **Bureau Accueil Handicap (RDC)**
- Vice-doyen étudiant (RDC)
- DIN (informatique et numérique) (1^{er} étage)

- Amphie Champollion (niveau -1)
- Salle d'Épigraphie (RDC)
- UFR de Grec (2^e étage)

BOULEVARD SAINT-MICHEL

Accessibilité des locaux



Les sites accessibles

- Le centre Malesherbes
- Le centre Clignancourt
- L'Institut de Géographie
- La Maison de la Recherche
- Le CELSA (sauf pour les salles de journalisme)
- L'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) (sauf l'auditorium)



Centre universitaire Malesherbes

108, boulevard Malesherbes,
75017 Paris

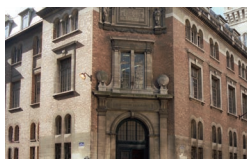
Métro : Malesherbes



Centre universitaire Clignancourt

2, rue Francis-de-Croisset 75018 Paris

Métro : Porte-de-Clignancourt



Institut de Géographie et Aménagement

191, rue Saint-Jacques 75005 Paris

RER/Métro : Cluny-la Sorbonne,
Saint-Michel – Notre-Dame, Luxembourg



Maison de la Recherche

28, rue Serpente 75006 Paris

RER/Métro : Saint-Michel-Notre-Dame, Odéon



CELSA

77, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Métro : Pont de Levallois-Bécon (ligne 3)



INHA

Institut national d'histoire de l'art

2, Rue Vivienne 75002 Paris

Les sites dont l'accès est difficile

- Le site de la Sorbonne : accès par ascenseur à de nombreuses salles mais avec des difficultés de circulation.
- L'Institut d'Art et d'Archéologie
- L'Institut d'Études hispaniques



La Sorbonne

1, rue Victor Cousin, 75005 Paris
RER/Métro : Cluny-la Sorbonne,
Saint-Michel-Notre-Dame, Luxembourg

L'îlot Champollion

16 et 18, rue de la Sorbonne, 75005 Paris
15 bis, rue Champollion, 75005 Paris
RER/Métro : Cluny-la Sorbonne,
Saint-Michel-Notre-Dame, Luxembourg



Institut d'Art et d'Archéologie

3, rue Michelet 75006 Paris
RER : Port-Royal, Luxembourg



Institut d'Études Hispaniques

31, rue Gay-Lussac 75005 Paris
RER : Cluny-la Sorbonne, Luxembourg

Les sites dont l'accès est difficile

- Le Centre d'Études Catalanes
- Le Centre d'Études Slaves
- L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)



Centre d'Études Catalanes

9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie,
75004 Paris

Métro : Hôtel-de-ville, Saint-Paul



Centre d'Études Slaves

3, rue Michelet 75006 Paris

RER : Port-Royal, Luxembourg



INSPÉ

10, rue Molitor 75016 Paris

Métro : Michel-Ange-Molitor,
Église d'Auteuil, Chardon-Lagache

Coordonnées utiles



Bureau Accueil Handicap

📍 Ilot Champollion | 18, rue de la Sorbonne 75005 Paris

✉️ lettres-accueilhandicap@sorbonne-universite.fr

Service des Bourses

📍 Ilot Champollion | 18, rue de la Sorbonne 75005 Paris

☎️ 01 40 46 25 87 / 25 74

✉️ lettres-bourses@sorbonne-universite.fr

Bureau des responsabilités et initiatives étudiantes

📍 Ilot Champollion | 18, rue de la Sorbonne 75005 Paris

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

☎️ 01 40 46 25 83

📍 Campus Clignancourt | 2, rue Francis de Croisset 75018 Paris

Niveau -1, bureaux E13 ou E14 ou foyer étudiant (selon les jours)

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

✉️ lettres-vieetudiante@sorbonne-universite.fr

✉️ sophia.richard@sorbonne-universite.fr

Bureau Santé étudiante

📍 Sorbonne | Infirmerie, galerie Jean-Baptiste Dumas

☎️ 01 40 46 22 32

📍 Campus Clignancourt | Pôle Santé

☎️ 01 53 09 56 57

Service de santé étudiante

📍 15, rue de l'École de Médecine 75006 Paris - esc. G, 3^e étage

☎ 01 44 27 89 00 | ✉ sse@sorbonne-universite.fr

Site : <https://santetudiant.com>

DOSIP

Information, orientation, stages, insertion professionnelle

Conseil en insertion professionnelle - référente handicap

☎ 01 40 46 32 65

✉ Isabelle.baroillier@sorbonne-universite.fr

Assistante de service social du CROUS

📍 Sorbonne, galerie Claude Bernard, escalier U, 1^{er} étage

Bureaux E 666 (sur rendez-vous)

☎ 01 40 46 34 34

✉ social.su-lettres@crous-paris.fr

Assistante de service social du CROUS pour les bénéficiaires d'une reconnaissance MDPH

CROUS de Paris

📍 39, avenue Georges Bernanos 75231 cedex Paris 05

RDC, Espace Vie étudiante (sur rendez-vous)

✉ mission.handicap@crous-paris.fr

Direction des études et de la Vie Étudiante

Bureau Accueil Handicap

En Sorbonne, ilot Champollion

18, rue de la Sorbonne 75005 Paris

Au fond de la galerie, porte de gauche

 [**lettres-accueilhandicap@sorbonne-universite.fr**](mailto:lettres-accueilhandicap@sorbonne-universite.fr)

Faculté des Lettres
Sorbonne Université

1, rue Victor Cousin

75230 Paris cedex 05

Tél. 33 (0) 1 40 46 22 11

<https://lettres.sorbonne-universite.fr>